



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



N ° FINESS :
380 781 435

N ° existence :
38 07 84 504

N ° SIRET :
26.38.00.328.000.35

N ° de déclaration d'activité :
82 38 P 37483

<http://www.ifsivienne.fr/wordpress>



La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION
VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



IFSI de Vienne

CATALOGUE 2026

SOMMAIRE

Préambule	3		Prise en soin du patient ou du résident	17 à 31
Guide pratique	4 - 5		- Assistant de soins en gériologie	18 à 19
Formations diplômantes	07 à 11		- Développement des compétences des aides-soignants (diplômés avant 2022).....	20 à 21
- Formation aide-soignant(e).....	08 à 09		- La contention ... En dernier recours dans la prise en soins du patient/résident	22 à 23
- Formation en soins infirmiers	10 à 11		-- Détresses vitales ou potentielles	24 à 25
Encadrement des élèves et des étudiants	12 à 16		- Ergomotricité : la mobilisation des personnes	26 à 27
- Tutorat infirmier.....	13 à 14		- Initiation à la prise en soins d'une personne âgée	28 à 29
- Tutorat aide-soignant.....	15 à 16		Accompagnement à la VAE aide-soignant	30 à 31
			Demandes institutionnelles.....	32 à 33
			Bulletin d'inscription.....	35 à 36
			Conditions générales de vente	37 à 40
			Questionnaire de satisfaction	42
			Contacts	43
			Synthèse.....	44 à 49

PRÉAMBULE

Notre institut de formation assure les formations aide-soignant et en soins infirmiers. Il développe également une offre de formations continues à destination des professionnels soignants ou non soignants. L'ensemble des équipes administrative et pédagogique a pour objectif de vous accompagner dans le développement de vos compétences et expertises professionnelles.

Notre objectif est votre réussite.

Les équipes de l'IFSI peuvent mettre à votre service de nombreux thèmes de formation et différentes modalités pédagogiques, pour des formations dans nos locaux ou au sein de votre établissement.

Nous sommes à votre disposition pour tous échanges sur vos projets de formation et pour vous guider dans un (ou plusieurs) parcours de formation individuel(s) ou institutionnel(s).

Nos principaux objectifs sont de :

- Participer aux politiques institutionnelles de développement des compétences et d'évolution professionnelles
- Favoriser les réflexions autour des pratiques professionnelles et de mutualiser les savoirs et les expériences
- Accompagner l'évolution des métiers du soin.

Nos principaux points forts sont :

- Des compétences multiples et diversifiées en soins infirmiers et pédagogie, au sein de notre équipe de formateurs
- Des connaissances actualisées de l'évolution des formations et des métiers de la santé
- Un réseau de professionnels experts, qui peuvent intervenir au sein de nos formations
- Des compétences en ingénierie de formation pour concevoir des formations au plus près de vos besoins

Vous souhaitez nous informer d'un handicap sensoriel, moteur ou psychique ? Alors prenez contact avec le référent de la formation souhaitée afin d'envisager d'éventuels aménagements.

Nous espérons vous compter, prochainement, dans nos personnels en formation.

Guide pratique

N.B. : Les tarifs sont susceptibles d'évolution

Guide pratique

	... non Soignant	... ASH / Agent de soins	... Aide-soignant	...IDE, IDE spécialisé, IDE en pratiques avancées	... Auxiliaire de puériculture	... DEAES (ex DEAMP et ex DEAVS)	... en reconversion professionnelle	... Un service, un pôle d'activité, un établissement sanitaire ou médico sociale
Aide-soignant(e)	X	X			X	X	X	
Assistant(e) de soins en gérontologie			X			X		
Détresses vitales et potentielles			X	X	X	X		X
Développement des compétences aides-soignantes			X					X
Ergomotricité : la mobilisation des personnes, un soin de qualité sécurisé		X	X	X	X	X		X
Ergomotricité : le port de charge	X	X	X	X	X	X		X
Infirmier	X		X				X	
Initiation à la prise en soins d'une personne âgée		X						
La contention... en dernier recours dans la prise en soin du patient / résident			X	X				X
Tutorat aide-soignant			X					
Tutorat infirmier				X				
VAE aide-soignant (Accompagnement à la VAE)		X			X	X		
Autre formation institutionnelle : programme et calendrier à définir selon les besoins								X

Formations diplômantes

- Formation aide-soignante
- Formation en soins infirmiers

Encadrement des élèves et des étudiants

- Tutorat aide-soignant
- Tutorat infirmier

Prise en soin du patient ou du résident

- Assistant de soins en gériatrie
- La contention ... en dernier recours dans la prise en soins
- Détresses vitales et potentielles
- Ergomotricité : la mobilisation des personnes
- Prise en soins d'une personne âgée en EHPAD

Accompagnement à la VAE aide-soignant

Formations institutionnelles

Formations

N.B. : Les tarifs sont susceptibles d'évolution

FORMATION AIDE-SOIGNANTE

DURÉE

1 540 heures, soit 11 mois
Cursus partiel possible
sous certaines conditions
de diplôme

DATES DE FORMATION

Fin août 2026-fin juillet 2027
(dates à déterminer)

TARIFS

Cursus complet : 7 469 €
Cursus partiel : sur devis
N.B. : Les coûts sont revus
chaque année.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

46 personnes
(hors redoublants,
réintégrations et post VAE)

INTERVENANTS

Formateurs et
intervenants extérieurs

CONTEXTE

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

FINALITÉ

L'obtention du Diplôme d'État Aide-Soignant.

PUBLICS CONCERNÉS

- Tout public
- Agent des Services Hospitaliers Qualifiés de la fonction publique hospitalière (ASHQ)
- Agent de services
- Agent de soins
- Candidats post VAE
- Candidats primo redoublant

MODALITÉS D'ACCÈS

Épreuves de sélection (dossier écrit et entretien) sauf pour les ASHQ de la fonction publique hospitalière et les agents de soins (sélection par l'employeur).

DÉLAI D'ACCÈS

En fonction des désistements, jusqu'à la première semaine après la date d'entrée en formation.

DIPLÔME ET STATUT

La formation aide-soignante n'étant pas une formation universitaire, l'apprenant n'a pas le statut « d'étudiant » mais celui "d'élève".
Après validation de l'intégralité des modules et compétences, l'apprenant obtient le Diplôme d'État Aide-Soignant (DEAS).

PRÉREQUIS

- Avoir répondu aux épreuves de sélection
- Être classé en liste principale (sauf ASHQ, agent de soins, agent de service)
- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Remplir les conditions d'immunisation et de vaccination définies par voie réglementaire (dont la vaccination contre l'hépatite B et la covid 19)
- Produire, au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignante
- Produire, avant la date d'entrée au premier stage, un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues par le code de la santé publique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les compétences requises pour exercer la profession d'aide-soignant.

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husse"l"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en alternance (cours/stages)
- Cours en présentiel et en distanciel sur plateforme
- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Accompagnement clinique
- Simulation
- Suivi pédagogique individualisé.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- Formation théorique : 770 heures
- Formation clinique : 770 heures, soit 4 stages
- Formation organisée en blocs de compétences (10 modules et 11 compétences)
- Cours partiel pour les titulaires du :
Diplôme d'état d'ambulancier,
Diplôme d'état d'auxiliaire de Puériculture,
Diplôme d'état d'accompagnant éducatif et social
Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale,
Titre professionnel d'agent de service médico-social
Bac pro Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)
Bac pro Professionnel Services aux Personnes et aux Territoires (SAPAT).

MATÉRIEL REQUIS

Ordinateur

Connexion internet fonctionnelle
Tenues professionnelles prêtées par l'institut de formation ;
Chaussures réservées aux stages (fermées, facilement nettoyables et tenant bien le pied), fournies par l'élève

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Enquête de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

Contrôle continu ; Études de situations
Évaluation en pratique simulée
Évaluation en milieu professionnel
Attribution, par le jury de la DREETS, du Diplôme d'État d'aide- soignant si l'intégralité des modules et compétence est validée.

Coordinatrice pédagogique : Nathalie MEUNIER, cadre de santé
Assistante administrative : Bérangère ODIC

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (Programme en vigueur en 2025- 2026 : dans l’attente d’une réingénierie pour la rentrée 2026)

DURÉE

4 200 heures
Sous réserve
d’évolution législative
portant la formation à
4 600 h

DATES DE FORMATION

Septembre 2026 - Juillet 2029
(dates à déterminer)

TARIFS

Candidat financé par OPCO ou
employeur ; 6 675 euros/an

(6 500 euros + 175 euros
d’inscription universitaire)

Autre candidat : 5 278 €

(5 000 +175 € de droit univ. +
103 € de CVEC)

Tarifs susceptibles d’évolution

N.B. : Les coûts sont revus
chaque année.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

71 personnes (hors
redoublants et réintégration)

INTERVENANTS

Formateurs et
intervenants extérieurs

CONTEXTE

Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d’Etat d’infirmier

Une réingénierie de la formation est prévue pour la rentrée 2026.
Donc, les données suivantes sont susceptibles d’évolution.

FINALITÉ

L’obtention du Diplôme d’État d’infirmier attestant des compétences
professionnelles pour exercer les activités du métier d’infirmier.

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

MODALITÉS D’ACCÈS

Épreuves de sélection :

- Titulaires du baccalauréat et élèves de terminale : inscription
sur Parcoursup ;
- Personnes en reconversion professionnelle pouvant justifier de
3 ans de cotisations sociales : épreuves écrite et orale.
- Sélection organisée chaque année

DÉLAI D’ACCÈS

Jusqu’à mi-septembre, date de clôture de la session de parcoursup,
soit une quinzaine de jours après la date de rentrée.

DIPLÔME ET STATUT

La formation infirmière étant une formation universitaire, l’apprenant a le statut « d’étudiant » durant
l’intégralité de sa formation.

Après validation des unités d’enseignement et des compétences en stage, l’apprenant obtient le Diplôme
d’État Infirmier (DEI) ainsi que le grade Licence.

PRÉREQUIS

- Avoir répondu aux épreuves de sélection
- Être classé en liste principale
- Être âgé de 17 ans au moins à la date d’entrée en formation
- Remplir les obligations d’immunisation et de vaccination prévues
(dont la vaccination contre l’hépatite B et la Covid 19)
- Produire, au plus tard le jour de la rentrée, un certificat médical
émanant d’un médecin agréé attestant que le candidat n’est
atteint d’aucune affection d’ordre physique ou psychologique
incompatible avec l’exercice de la profession aide-soignante ;
- Produire, avant la date d’entrée au premier stage, un certificat
médical attestant que l’élève remplit les obligations
d’immunisation et de vaccination prévues par le code de la santé
publique.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation vise l’acquisition de compétences pour répondre aux besoins de santé des personnes dans
le cadre des missions dévolues à l’infirmier par la législation en vigueur.

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husel"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Valérie CUCCHINI
04-74-31-30-41
v.cucchini@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en alternance (cours/stages)
- Cours en présentiel et en distanciel sur plateforme
- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques
- Accompagnement clinique.
- Simulation
- Suivi pédagogique individualisé.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Formation théorique : 2 100 heures ;
Formation clinique : 2 100 heures ;

Formation organisée en unités d'enseignement.
Des dispenses d'enseignement et/ou de stages peuvent être accordées sous certaines conditions (se renseigner auprès de l'institut de formation) ;
Des aménagements d'études peuvent être mises en place pour certains publics en formation telles que les personnes en situation de handicap, les sportifs de haut niveau, etc. (se renseigner auprès de l'institut de formation).

MATÉRIEL REQUIS

- Ordinateur
- Connexion internet fonctionnelle
- Tenues professionnelles prêtées par l'institut de formation
- Chaussures réservées aux stages (fermées, facilement nettoyables et tenant bien le pied) fournies par l'étudiant

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Enquêtes de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

- Contrôle continu
- Études de situations
- Évaluation en pratique simulée
- Mémoire de fin d'études
- Évaluation en milieu professionnel

Attribution, par le jury de la DREETS, du Diplôme d'État d'Infirmier si l'intégralité des unités d'enseignements et des compétences en stage est validée

Coordonnatrice pédagogique et des stages : Linda LOMBARD
Assistantes administratives : V.CUCCHINI et C. HAVARD

Formations

Formateurs référents

Tutorat Infirmier

Stéphanie ESCANEZ, cadre de santé

Simon MENDY, cadre de santé

Tutorat aide-soignant

Nathalie MEUNIER, cadre de santé

Maryline CUILLERON, infirmière

Encadrement des élèves et des étudiants

N.B. : Les tarifs sont susceptibles d'évolution

TUTORAT INFIRMIER

DURÉE

28 heures

DATES

Session 1 :

08 et 09 avril 2026 ET 12 et 13 mai 2026

Session 2 :

A déterminer selon les besoins

Horaires :

08h30 – 12 h et 13h30 – 17 h

TARIFS

600 € par personne
(Déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum
8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI

CONTEXTE

- Vous souhaitez vous investir dans l'accompagnement clinique des étudiants,
- Vous êtes intéressés par la pédagogie,
- Vous souhaitez contribuer à l'acquisition des compétences des étudiants.

FINALITÉ

Développer les compétences du tuteur infirmier pour accompagner la professionnalisation de l'étudiant, au service de la qualité des soins.

PUBLIC CONCERNÉ

- Infirmiers Diplômés d'Etat ;
- Infirmier Diplômés d'Etat Spécialisé.

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation (sauf si exercice libéral).

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

Avoir été confronté à une situation d'encadrement d'étudiant en stage.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Clarifier le rôle du tuteur de stage selon le référentiel de formation dans un contexte d'alternance
- Identifier les situations apprenantes
- Apprendre à faire émerger le raisonnement de l'étudiant
- Clarifier le concept d'apprentissage par compétences en situation clinique
- Apprendre à mesurer la progression de l'étudiant dans l'acquisition des compétences (Evaluation)
- Construire la parcours de stage de l'étudiant en collaboration avec le maitre de stage

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husser"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Valérie CUCCHINI
04-74-31-30-41
v.cucchini@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter pour envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Brainstorming, raisonnement à voix haute, questionnement, débriefing, entraînement à l'analyse de situations professionnelles et simulation de situations pédagogiques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

inductive – déductive – interactive - Temps de formation avec les maîtres de stage (1/2 journée conjointe).

DÉROULÉ DE LA FORMATION (sous réserve de modifications)

JOUR 1 :

Matin : présentation de la formation, présentation des participants, identification des besoins, Clarification du rôle de tuteur et compétence du tuteur (quiz sur les représentations, travail de groupe, méthode métaplan)

Après-midi : Présentation des référentiels d'activités, de compétences et de formation. Clarification des concepts de situations apprenantes et de compétence (à partir d'un jeu). Identifier les situations apprenantes de son service (travail en sous-groupe).

JOUR 2

Matin : Identification des situations apprenantes en stage et des compétences Développées, Mise en commun. Mise au point sur le concept des compétences. Appréhender la place des objectifs de stage dans l'apprentissage (à partir d'échange collectif et d'apports théoriques).

Après-midi : Apprendre à faire émerger le raisonnement d'un ESI : les outils. (à partir d'échange collectif et d'apports théoriques). Exercices pratiques.

Travail Inter Session : Poursuivre l'identification des situations apprenantes de son service (Ebauche du livret d'accueil), S'exercer à faire émerger le raisonnement des étudiants encadrés, Amener une feuille d'évaluation d'un étudiant ANONYMISEE, Amener une situation pédagogique à analyser.

JOUR 3 :

Matin : Retours d'expérience – Retours sur les situations apprenantes et les compétences mobilisées (préparation du livret d'accueil).

Après-midi : Travail sur l'évaluation normative (apport théorique + à partir de feuille d'évaluation de stage)
Et mise en pratique (Simulation Haute Fidélité) d'un entretien de bilan mi-stage

JOUR 4 :

Matin : Analyser sa pratique de tuteur lors de l'intersession (Groupe d'analyse de la pratique)

Après-midi : Finalisation Livret d'accueil – Rencontre avec les maitres de stage (à confirmer)

Bilan de la formation (enquête de satisfaction et quiz de fin de formation)

• MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Questionnaire de satisfaction

• MODALITÉS DE VALIDATION

- Un dossier pédagogique sera remis à chaque participant.

TUTORAT AIDE-SOIGNANT

DURÉE

28 heures

DATES

- Session 1 :
22-23/01 et 24-
25/02/2026
- Session 2 :
03-04/06 et 2-3/07/2026
Horaires :
08h30 – 12 h et 13h30 - 17H

TARIFS

600 € par personne
(déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum
8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI

CONTEXTE

Le tuteur est un pilier du dispositif de formation car lorsque l'élève aide-soignant entre en formation, un processus dynamique de transformation se met en route.

Le tuteur va accompagner le processus d'acquisition de compétences au cours de l'alternance entre stages / institut.

Les stages cliniques constituent un temps d'apprentissage privilégié de la pratique professionnelle.

L'insertion des stages dans le parcours de formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition des compétences par l'élève.

Les lieux de stage sont choisis en fonction des objectifs d'acquisition de la compétence.

FINALITÉ

A l'issue de la formation, l'ASD tuteur sera en capacité d'identifier son rôle dans l'accompagnement et d'organiser le parcours de l'élève permettant l'acquisition de la compétence. Le tuteur a pour objectif d'apprendre à l'élève à apprendre.

PUBLIC CONCERNÉ

Aides-soignants diplômés d'État

Cette formation n'est pas accessible aux « faisant fonction aide-soignant (e) ni aux "agents de soins" ».

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

S'impliquer dans un cadre bienveillant.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Connaître le référentiel, le principe d'apprentissage par compétences, le rôle du tuteur de stage
- Identifier les situations apprenantes, accompagner le raisonnement et évaluer les acquisitions de connaissances

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Brainstorming sur les représentations de l'encadrement en situation
- Construction d'une séquence pédagogique au travers d'une situation (questionnement à voix haute – raisonnement clinique)
- Analyse et partage de situations d'encadrement
- Simulation / Analyse de pratique
- Quizz d'évaluation

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husser"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

DÉROULÉ DE LA FORMATION (sous réserve)

Première journée (8h30-12h // 13h-16h30)

- Accueil des participants – Présentation de chacun au groupe et motivations des participants
- Méta-plan sur les représentations
- Présentation du référentiel de formation (compétences et activités)
- Pause déjeuner
- Evolution du référentiel de formation
- Analyser une situation de soin : outils et méthodologie
- Emoticône de la journée

Deuxième journée (8h30-12h // 13h-16h30)

- Accueil des participants
- La formation en alternance : devenir compétent
- Les outils de mesure de l'évolution de l'élève :
 - Le port folio et le raisonnement à voix haute
- Pause déjeuner
- Accompagner le cheminement cognitif
- Bilan des deux journées
- Consignes pour le travail d'intersession.
- Emoticône de la journée

Troisième journée (8h30-12h // 13h-16h30)

- Accueil des participants
- Retour d'expérience sur les situations d'encadrement vécues
- Identification des besoins de contenu
- Pause déjeuner
- Identification des situations apprenantes
- De la représentation à l'identité de tuteur

Quatrième journée

- Accueil des participants
- De la situation apprenante à l'évaluation de l'élève : les différentes évaluations
- Pause déjeuner
- Conclure le stage
- Evaluation des 4 jours de formation : quizz d'évaluation d'atteinte des objectifs
- Evaluation de la journée et de fin de formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

Présentiel

Attestation de suivi de formation

Formations

Assistant de soins en gériologie

Développement des compétences des
aides-soignants diplômés avant 2022

La contention... en dernier recours dans la
prise en soin du patient/résident

Détresses vitales et potentielles

Ergonomie

Initiation à la prise en soin d'une personne
âgée en EHPAD

Accompagnement à la VAE aide-soignant

Formateurs référents

Nathalie MEUNIER, cadre de santé

Nathalie MEUNIER, cadre de santé

Sébastien CAPUANO, cadre de santé
Sandrine VENTURA, cadre de santé

Linda LOMBARD, cadre de santé

Maryline CUILLERON, infirmière

Louisa LABBACI, cadre de santé

Nathalie MEUNIER, cadre de santé

Prise en soin du patient ou du résident

N.B. : Les tarifs sont susceptibles d'évolution

ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE

DURÉE
140 heures

CONTEXTE

Cette formation est définie par l'arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie

FINALITÉ

Au regard de l'arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie (ASG), l'équipe pédagogique définit trois axes distincts et complémentaires nécessaires à l'exercice de la fonction d'assistant de soins en gérontologie : l'autonomie de l'agent dans sa fonction au sein de sa collaboration étroite avec l'équipe pluridisciplinaire, pour une contribution active au projet de vie de la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer, quelque soit le contexte de prise en soins.

PUBLIC CONCERNÉ

- Aides-soignants diplômés d'État ;
- Aides Médico-psychologiques diplômés d'État.

La formation n'est pas accessible aux faisant fonction d'AS ou d'AMP.

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

- Être titulaire du DE d'Aide-Soignant ou du DE d'Aide médico-psychologique
- Exercer auprès de personnes âgées.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en équipe pluriprofessionnelle
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé
- Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées

DATES DE FORMATION

- Du 16 au 20/11/2026
- Du 25 au 29/01/2027
- Du 26 au 30/04/2027
- Du 21 au 25/06/2027

TARIFS
2 000 euros/personne
(Déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS
15 maximum
8 minimum

INTERVENANTS
Formateurs de l'IFSI et intervenants extérieurs (médecins, zootherapeute, psychologues, etc.)

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husel"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel ;
- Immersion du participant en formation pendant 5 jours consécutifs, pour faciliter sa prise de recul vis-à-vis de son quotidien professionnel
- Projection des participants dans la fonction ASG autour de l'élaboration d'un projet individualisé ou groupal

DÉROULÉ DE LA FORMATION (sous réserve de modifications)

Quatre séquences de formation de 5 jours espacées, permettant un retour dans le milieu professionnel.

- Semaine 1 : Connaitre la personne porteuse de la maladie d'Alzheimer pour avoir une communication adaptée avec elle et ses proches
- Semaine 2 : Prendre en soin la personne à domicile en tenant compte des aidants
- Semaine 3 : L'entrée et la vie en institution
- Semaine 4 : La fin de vie en institution

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction

MODALITÉ DE VALIDATION

- Présentéisme
- Mise en œuvre d'un projet
- Evolution de la posture professionnelle
- Attestation de suivi de formation
- Attestation de qualification à la fonction d'Assistant de Soins en Gériatrie.



Programme de formation susceptible d'évolution

DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES AIDES-SOIGNANTES

DURÉE

21 heures,

DATES DE FORMATION

20 – 21 et 27 janvier 2026

20 -21 et 28 avril 2026

02 –03 et 09 juin 2026

06 – 07 et 15 juillet 2026

20 – 21 et 27 octobre 2026

TARIFS

500 euros/personne
(déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

20 maximum

8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI et
intervenants extérieurs

CONTEXTE

L'arrêté du 26 février 2025 relatif à la formation d'actualisation des compétences des aides-soignants diplômés avant la réingénierie du diplôme d'état de 2021 définit le présent programme de formation

FINALITÉ

Acquérir ou développer les connaissances ou compétences liées à l'exercice des fonctions d'aide-soignant(e), en lien avec la réingénierie du diplôme

PUBLIC CONCERNÉ

- Aide-soignants diplômés d'État avant la réingénierie du DE (soit avant 2022)

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

Diplôme d'État aide-soignant obtenu avant 2022.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation l'agent sera en capacité d'exercer l'ensemble des compétences et des activités professionnelles relevant de son champ d'exercice professionnel d'aide-soignant(e)

- Rechercher et analyser les informations permettant d'identifier l'état général de la personne, d'adapter ses activités en fonction de son âge et de son milieu de prise en soins
- Mettre en œuvre les nouveaux soins autorisés en situations aigües, évaluer et réajuster
- Identifier et analyser les différentes situations à risque lors de l'accompagnement de la personne et les actions de prévention adéquates

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "LucienHussel"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES ENVISAGÉS

- Formation en présentiel
- Cours magistraux
- Travaux dirigés, Travaux pratique,
- Simulation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Pratiques simulées
- Etudes de situations

Questionnaire de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

Présentiel
Attestation de suivi de formation

LA CONTENTION... EN DERNIER RECOURS DANS LA PRISE EN SOIN DU PATIENT / RÉSIDENT

DURÉE

14 heures

DATES

1^{ère} session :

11 et 18 mai 2026

2^{ème} session :

A déterminer si besoins

TARIFS

300 € / personne

(Déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum

8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI

CONTEXTE

- Thématique de travail depuis 2009 au centre hospitalier de Vienne suite de l'audit mené en 2000 par les étudiants en soins infirmiers
- Reprise de l'utilisation des securi-draps

FINALITÉ

Respect des bonnes pratiques professionnelles par tous les acteurs

PUBLIC CONCERNÉ

- Professionnels de santé en exercice
- Infirmiers
- Aides-soignants, aides-médico-psychologiques
- Ergothérapeutes
- Moniteurs d'activités physiques adaptées ?

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

- Exercice professionnel en cours
- Il est demandé d'apporter les documents vierges utilisés dans le service ou à domicile, ainsi que des situations cliniques anonymisées factuelles
- Il est recommandé d'avoir suivi le niveau 1 de la formation pour suivre le niveau 2, mais cela n'est pas obligatoire

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Niveau 1 : Acquérir les bonnes pratiques professionnelles relatives à l'utilisation de contention physique (Sécuriser le recours à la contention)

Niveau 2 :

- Analyser les pratiques professionnelles
- Evaluer et gérer les risques liés à l'utilisation de contention
- Amélioration continue de la qualité dans l'utilisation de contention

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Retour d'expériences
- Situations simulées
- Analyse de pratiques

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husel"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Valérie CUCCHINI
0 4 - 7 4 - 3 1 - 3 0 - 41
v.cucchini@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Jour 1 :

Matin : présentation de la formation , repérage des besoins et attentes, représentations des participants

La contention : définition, les différents types de contention, le recours et les répercussions à la contention mécanique.

La contention mécanique : de la prescription médicale à la mise en œuvre (rapport, bénéfices/risques, morbidité, mortalité, prescription médicale motivée...)

Après-midi : Un projet de soins individualisé adapté lors de la mise en place d'une contention physique : l'information de la personne et de sa famille, le matériel, la surveillance, les transmissions, la réévaluation, l'arrêt de la contention physique.

Jour 2 :

Matin : Les alternatives à la contention physique : remédier aux causes médicales, adapter l'environnement, accompagner la personne. La collaboration avec les autres professionnels.

Après-midi : Réflexion éthique et se fondant sur les principes éthiques (bienfaisance, non malfaisance, liberté, autonomie, justice, communication), dilemme liberté / sécurité.

Bilan de la formation

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Enquête de satisfaction (Attentes des participants, connaissances acquises, satisfaction, répercussions sur les pratiques professionnelles)

MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation de suivi de la formation
- La formation « Contention » n'est pas une formation diplômante.

FORMATION DÉTRESSES VITALES ET POTENTIELLES

DURÉE

7 heures

DATES

Session 1 : 23/02/2026

Session 2 : 29/09/2026

TARIFS

200 € par personne
(Déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

12 maximum
8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI

CONTEXTE

- Une pénurie de personnels est actuellement en cours sur de nombreux établissements. Elle amène des questionnements, des doutes, des inquiétudes et des peurs exprimés par les professionnels de santé.
- Ces peurs sont notamment soulignées sur la capacité à pouvoir assurer la sécurité des professionnels et des patients face aux urgences potentielles qui se présenteraient.
- De nombreux professionnels n'ont pas été réactualisés dans leur formation certifiante (AFGSU). Faute de disponibilité, les CESU ne peuvent assurer cette formation.

FINALITÉ

A l'issue de la formation :

- les professionnels de santé seront en capacité d'identifier les éléments cliniques et paracliniques mis en tension lors de situations de détresses vitales ou/et potentielles.
- les professionnels de santé seront en capacité d'initier et mettre en oeuvre les soins d'urgence dans l'attente d'un renfort en compétences et en matériel.
- les professionnels de santé seront en capacité d'acquérir ou renforcer des pratiques professionnelles en lien avec la sécurisation du patient.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnels de santé en exercice

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

Professionnels de santé en exercice

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Mettre en oeuvre une ébauche de raisonnement clinique autour des principales situations d'urgences
 - Evaluer l'état de santé
 - Prévenir et gérer les risques pour le patient, soi-même et l'équipe.
- Savoir alerter
 - Quelles procédures ? Qui est concerné ? Dans quelle situation ?
- Acquérir les bonnes pratiques professionnelles en lien avec les recommandations en vigueur.
 - Mettre en oeuvre les soins adaptés à la situation
 - Assurer la surveillance hémodynamique du patient
 - Amélioration continue de la qualité des prises en soin

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Retour d'expériences
- Situations simulées et Débriefing

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Hussel"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Eléments de contenus	
- Présentation de la formation et de son contexte ; expressions des attentes et craintes - Quizz Box individuelle « point de départ » - Echanges autour des représentations relatives aux urgences, au vécu des agents - Apport sur le principe de l'alerte → Quelles sont modalités ? Qui est concerné ? Dans quelles situations ? Quid des procédures institutionnelles - Situation simulées relatives aux urgences vitales suivantes : - o Hémorragies - o Obstruction des voies aériennes - o Inconscience	Mise en sécurité sur chaque situation et débriefing
Pause repas	
- « Restart » : reconstituer la chronologie des situations étudiées le matin - Les paramètres vitaux : - o Comment réaliser les bonnes mesures dans un contexte autonome - Mise en apprentissage (Pression artérielle, Mesure du pouls, mesure de la saturation pulsée en oxygène). - o Quels sens donner aux mesures pour réajuster sa pratique professionnelle - ébauche de raisonnement : place de l'oxygénothérapie. - Situations simulées autour des malaises - o Douleur thoracique - o AVC - o Détresses respiratoires - o Hypoglycémie - Situations simulées autour de la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire - o Bonnes pratiques et utilisation du DSA - Quizz box « mesure individuelle de progression » - Questionnaire de satisfaction individuel et anonyme - Remise de l'attestation de présence et du « Take Home Message »	Mise en sécurité, mesure des paramètres vitaux, mise en œuvre de soins et débriefing

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- o Quizz connaissance initiales et terminales
- o Enquête de satisfaction individuelle et collective (Attentes des participants, connaissances acquises, satisfaction, répercussions sur les pratiques professionnelles)

MODALITÉS DE VALIDATION

- o Attestation de suivi de la formation
- o La formation « Détresses vitales » n'est pas une formation diplômante.
- o Les professionnels en exercice n'ont pas le statut d'étudiant.

ERGOMOTRICITÉ : LA MOBILISATION DES PERSONNES, UN SOIN DE QUALITÉ SÉCURISÉ

DURÉE

14 heures

DATES DE FORMATION

A déterminer

TARIFS

350 € par personne
(déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum
8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs en ergomotricité
(infirmier et cadre de santé)

CONTEXTE

L'évolution de la manutention des patients à l'ergomotricité des personnes prises en soin montre les nouvelles compétences nécessaires aux soignants.

Le contexte de travail évolue : les outils mis à disposition des professionnels sont de plus en plus performants et tendent à diminuer le port de charge.

La prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) est un enjeu pour tous les soignants et leurs employeurs.

FINALITÉ

L'analyse de la situation de soin permet de réaliser un soin adapté, sécurisé aussi bien pour le soignant que le soigné.

Les transferts, installations au lit, retournements, aides aux déplacements sont effectués en collaboration (selon l'autonomie de la personne et entre professionnels) et en sécurité.

Le soignant optimisera l'utilisation des outils disponibles sur son lieu de travail et assurera sa propre sécurité.

L'intersession (une semaine entre les 2 jours de formation) permettra au stagiaire de mettre en pratique l'analyse de situations de travail.

PUBLIC CONCERNÉ

Personnel soignant

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

Absence de contre indication médicale à la mobilisation des personnes.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Les professionnels du soin seront en capacité d'analyser une situation de soins nécessitant de mobiliser une personne (transferts, installations mobilisation) et de mettre en œuvre le
- soin Les techniques et outils utilisés seront adaptés : le lit et ses fonctionnalités sont des alliés du soignant et de la personne soignée
- La sécurité du malade et du soignant seront optimisés

LIEU DE FORMATION

**IFSI
CH "Lucien Husel"
Montée du Dr.Chapuis
38200 VIENNE**

**Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier**

CONTACT

**Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr**



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours,)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Mise en pratique de situation en atelier reproduisant un environnement réel
- Utilisation des outils d'aide aux transferts (fonctionnalités du lit, drap de glisse, lève-personne, verticalisateur, planche de transfert, etc.)
- Analyse de pratiques professionnelles par simulation

La formation peut être assurée au sein de l'établissement demandeur sous réserve de pouvoir disposer d'une salle de formation équipée.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- Rappel sur les différents degrés d'autonomie du soigné ;
- Identifier le déplacement naturel de l'Homme ;
- Techniques préventives de manutention ;
- Règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.

MODALITÉ D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Questionnaire de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

- Présentiel
- Attestation de suivi de formation

« INITIATION À LA PRISE EN SOINS D'UNE PERSONNE ÂGÉE »

DURÉE

- 70 heures
-

DATES

Du 30 mars au 09 avril 2026
ET les 20 et 21 avril 2026

TARIFS

1 300 € par personne
(Déjeuner non compris)

NOMBRE DE PARTICIPANTS

15 maximum
8 minimum

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI

CONTEXTE

En février 2021, la pénurie de professionnels aides-soignants conduit les pouvoirs publics à créer une formation accélérée à destination des ASH afin qu'ils puissent participer aux prises en charge des résidents en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. Dans un secteur où la profession est en tension, cette formation, pensée comme une initiation, s'inscrit dans un parcours de professionnalisation des personnels.

FINALITÉ

Apporter les connaissances de base indispensables pour participer aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, sous la responsabilité d'un infirmier et en collaboration avec l'ensemble des soignants.

PUBLIC CONCERNÉ

- Agent des Services Hospitaliers (ASH)
- Agents de soins

MODALITÉS D'ACCÈS

Validation du projet de formation par l'employeur pour pouvoir bénéficier du financement de la formation.

DÉLAI D'ACCÈS

Les inscriptions sont reçues jusqu'à 15 jours ouvrables avant le début de la formation.

PRÉREQUIS

- ASH ou agent de service exerçant en EHPAD, SSIAD ou établissement de santé, public ou privé, depuis au moins 3 mois
- Sélection par l'employeur
- Avoir un projet de formation ou de VAE aide-soignante.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Aider une personne âgée dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie
- Réaliser des soins d'hygiène et de confort quotidiens en utilisant des techniques appropriées.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel
- Apports théoriques et conceptuels
- Analyse de situations
- Analyse réflexive et éthique
- Cours magistraux
- Travaux pratiques
- Mises en situation simulées.

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Husser"
Montée du Dr Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 1- Prendre soin de la personne âgée -
Travail autour des représentations
Élaboration autour des concepts d'autonomie, de dépendance, d'intimité, de pudeur, de vulnérabilité
Le vieillissement physiologique et psychologique de la personne âgée
Notions de législation, d'éthique et de déontologie.
- 2-Répondre aux besoins de la personne âgée
Observer et recueillir des informations pertinentes
Structurer son observation
Prendre en compte la perte d'autonomie dans la construction du soin
Développer une posture professionnelle adaptée.
- 3- Protéger la personne âgée
Hygiène hospitalière (rappels)
Précautions standards / complémentaires
Identifier une situation à risque (risque de chute, de fausse route, d'escarre, de constipation, prendre en compte la douleur, ...)
Savoir alerter en cas de besoin (responsabilité professionnelle, organisation du travail au sein d'une équipe pluridisciplinaire).

- 4- Penser la construction du soin
Les soins d'hygiène et de confort (aide à l'hygiène corporelle, soin d'apparence)
Adapter le soin à la personne âgée (initiation au raisonnement clinique)
Ergonomie
Transmission des informations.
- Option "Journées supplémentaires" (à 3 et 6 mois)
Travail de la posture professionnelle (retour sur la prise de poste, analyse de la pratique, travail de la posture réflexive pour l'amélioration continue de la qualité des soins)

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Évaluation des attentes des participants ;
Enquête de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

Présentéisme
Évaluation de l'acquisition des connaissances par des évaluations formatives (vignettes cliniques) et autoévaluation
Attestation de suivi de formation

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE AIDE-SOIGNANTE

DURÉE

24 heures maximum

DATES

A fixer en fonction des disponibilités du formateur et de l'agent

TARIFS

En individuel : 65 € / h

En individuel : 18 € /h

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Formation individuelle ou collective (sous réserve de faisabilité)

INTERVENANTS

Formateurs de l'IFSI

CONTEXTE

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est une démarche personnelle qui permet de valoriser son parcours professionnel ou personnel en faisant reconnaître officiellement l'ensemble des compétences professionnelles acquises depuis au moins un an (1607 heures de travail en équivalent temps plein)

FINALITÉ

Obtention de tout ou partie du Diplôme d'État d'Aide-Soignant .

PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne justifiant de 1 607 heures d'expérience professionnelle ou personnelle en rapport direct avec le référentiel du diplôme d'État d'aide-soignant.

MODALITÉS D'ACCÈS

Avoir reçu l'avis de recevabilité.

DÉLAI D'ACCÈS

Les demandes d'accompagnement sont traitées dès réception du dossier complet.

PRÉREQUIS

Avoir complété le livret 1 et avoir reçu l'avis de recevabilité de l'ASP de Limoges.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Rédaction du livret 2, avant présentation au jury.

En accompagnement individuel, le formateur aide l'agent à :

- Repérer les activités à valoriser dans le cadre de son parcours professionnel, en rapport avec le référentiel d'activité et de compétence du métier aide-soignant ;
- S'approprier une démarche et des outils méthodologiques d'analyse de l'activité ;
- Identifier et exploiter les situations significatives d'expérience professionnelle ;
- Mettre en avant les éléments constitutifs des compétences acquises.

Un accompagnement collectif sera mis en place sous réserve d'un nombre minimum de 8 candidats ayant des besoins similaires d'accompagnement.

LIEU DE FORMATION

IFSI
CH "Lucien Hussel"
Montée du Dr. Chapuis
38200 VIENNE

Transport en commun :
Ligne n°2
Collège de l'Isle – Centre Hospitalier

CONTACT

Bérangère ODIC
04-74-31-30-42
b.odic@ch-vienne.fr



Les personnes en situation de handicap doivent nous contacter afin d'envisager les aménagements nécessaires (accessibilité, supports de cours, etc.)

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel ou collectif par un formateur
- Préparation à l'entretien avec le jury.

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Accompagnement individuel : entretiens permettant d'évaluer la progression dans l'élaboration du livret 2 et la préparation à l'entretien avec le jury.

Le calendrier des entretiens est fixé en fonction de la date de jury choisie par le professionnel qui s'inscrit dans une démarche de VAE. L'accompagnement peut s'organiser sur quelques mois ou sur un ou deux ans.

Accompagnement collectif : à déterminer selon les besoins des candidats

MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Enquête de satisfaction

MODALITÉS DE VALIDATION

- Pas de validation par l'IFSI
- Validation complète ou partielle par le jury VAE organisé par la DREETS



Programme de formation susceptible d'évolution en fonction des besoins des candidats.

Demandes institutionnelles

DEMANDES INSTITUTIONNELLES

Au sein de votre établissement, vous avez identifié un besoin en formation.

Vous pouvez nous contacter pour en discuter. Nous vous aidons à définir le cahier des charges, le contenu, le calendrier et les modalités d'évaluation de la formation souhaitée.

Nous sommes très vigilants quant au respect de la réglementation relative à l'exercice professionnel, dans nos apports pédagogiques. Nous pouvons également vous aider dans la mise en place de jeux de rôles, simulations, « chambre des erreurs » ou journées d'information à destination de différents publics.

Nos équipes ont particulièrement développé des expertises en :

- Accompagnement au projet professionnel aide-soignant ;

- Analyse des pratiques professionnelles ;

- Analyse et gestion des événements indésirables et du concept de « L'erreur apprenante » ;

- Déontologie et éthique ;

- Législation professionnelle relative à l'exercice des fonctions d'aide-soignante et en soins infirmiers ;

- Santé publique ;

- Soins en santé mentale ;

- La toilette : un soin thérapeutique.

Pour toutes demandes institutionnelles spécifiques : programme, calendrier et devis prévisionnels vous seront communiqués dans les meilleurs délais.

CONTACT

Mme Delpech, directrice : a.delpech@ch-vienne.fr

Bulletin d'inscription

Conditions générales de vente

BULLETIN D'INSCRIPTION : LE CANDIDAT

FORMATION SOUHAITEE

Intitulé de la formation :
.....

Si plusieurs sessions, session choisie :
.....

PARTICIPANT

Nom - Prénom
:.....

Nom de naissance (si différent du nom) :
.....

Date de naissance :/...../.....

Adresse personnelle :
.....

.....

•
•
Tél.: Courriel :
.....

Fonction / Diplôme :

N.B. :
pour la formation ASG, joindre une photocopie de votre diplôme d'AS ou d'AMP
pour une demande d'accompagnement VAE, joindre une photocopie de votre avis de recevabilité

BULLETIN D'INSCRIPTION : FINANCEMENT

☐ Financement personnel

Je soussigné(e)m'engage à financer moi-même
ma
formation et à la régler selon le calendrier qui sera établi par convention.

A Le/...../..... Signature

.....

☐ Financement par l'employeur ⇒ Joindre obligatoirement une copie de l'attestation de prise en charge

Nom ou raison sociale :

Adresse complète :

.....

.....

....

Nom et fonction de la personne signataire de la convention :

Tél.: Courriel :

.....

A Le/...../..... Signature et cachet de l'établissement

.....

☐ Financement par un OPCO ⇒ Joindre obligatoirement une copie de l'attestation de prise en charge

Nom de l'OPCO financeur :

.....

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Objet et champ d'application

1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Vienne (« l'Organisme de formation ») consent au responsable de l'inscription, et/ou participant à la formation (« Client ») qui l'accepte, une formation issue de l'offre de formations de l'Organisme de formation (la « Formation »). Le Client et l'Organisme de formation sont respectivement individuellement la « Partie » ou collectivement les « Parties ». Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice et ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

2. Ces CGV concernent les formations présentielles qui seront réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation ou dans les locaux du Client.

Les formations concernées sont celles présentées dans le catalogue et sur le site Internet de l'Organisme de formation (« Formations inter ») ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe de clients (« Formations intra »). Il est entendu que le terme "Formation" seul concerne chacun des types de Formations précités.

Article 2 – Modalité d'inscription

1. Formations inter

La demande d'inscription à une Formation inter doit être faite par le Client par l'un des moyens suivants

- ♦ L'envoi d'un email indiquant la demande d'inscription et contenant les coordonnées du/des participants (nom, prénom, fonction, adresse, courriel), ainsi que les dates, l'intitulé de la Formation ;
- ♦ L'envoi d'un bulletin complété et signé par le Client par courriel, fax ou courrier postal.

Toute commande est ferme et définitive.

Pour toute inscription, un accusé de réception est adressé au Client dans les 48 heures qui suivent la réception de la demande d'inscription, accompagné d'une convention de formation. L'accusé ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation. Le Client devra retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation.

Pour la qualité de la Formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque Formation. L'Organisme de formation s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

L'Organisme de formation limite le nombre de participants à une douzaine de personnes environ sauf cas particuliers.

A confirmation de la tenue de la session au plus tard 7 jours ouvrés avant la Formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa Formation, dont les horaires exacts et le lieu de la Formation.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la Formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la Formation ainsi que l'attestation de fin de Formation. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de l'action de Formation.

2. Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première Formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la Formation.

A l'issue de la Formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations.

Article 3 – Modalités de Formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les durées des formations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les Formations inters peuvent être assurées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation. Les Formations intras peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard).

Les participants des Formations réalisées dans le Centre de formation de l'Organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

L'Organisme de formation ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la Formation et n'engagent en aucun cas l'Organisme de formation sur leur exhaustivité. L'Organisme de formation n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la Formation.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

1. Tarifs

Les prix sont indiqués en euros TTC. Toute formation commencée est due en totalité.

1. Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration ne sont pas inclus dans le coût de la formation et restent à la charge du client.

2. Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont facturés en supplément.

2. Conditions de règlement

1. Facturation

Les factures sont adressées au client par le service financier du Centre Hospitalier et sont accompagnées du titre de recettes. Elles doivent être acquittées à réception par virement ou chèque à l'ordre de la Trésorerie Principale de Vienne.

2. Prise en charge par un OPCO

En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ; De
- transmettre l'accord de prise en charge avant la date de Formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme de formation n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la Formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la Formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l’Organisme de formation

L’Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une Formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette Formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la Formation. L’Organisme de formation n’est tenu à aucune indemnité d’aucune sorte.

L’Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s’engage à reporter la Formation dans les meilleurs délais.

L’Organisme de formation peut être contraint d’annuler une Formation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s’engage à organiser une nouvelle session de Formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (réseau SNCF, compagnie aérienne...) que le personnel de l’Organisme de Formation peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

1. Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une Formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l’Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la Formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l’Organisme de formation auprès du Client.

En cas d'annulation de sa participation par le Client après le 15ème jour ouvré précédant la date de début de la Formation, l’Organisme de formation facturera au Client la totalité du prix de la Formation.

En cas d'absence à la Formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa Formation.

En cas d’absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée. A défaut, il sera redevable de l’intégralité du prix de la Formation.

Sauf formation déjà commencée, le Client peut demander le remplacement du participant, jusqu'à la veille de la Formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l’Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

2. Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d’une formation intra au minimum 15 jours ouvrés avant la date de formation.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la Formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la Formation sont la propriété de l’Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l’Organisme de formation.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la Formation est soumise à autorisation et préalable de l’Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l’Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit à l’Organisme de formation, qui s’efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais :

IFSI - Centre Hospitalier « Lucien Hussenot » - B.P. 127 -38209 Vienne Cedex

Article 10 – Données Personnelles

1.L'IFSI de Vienne respecte de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

2. Les Données

Les données font l'objet d'un traitement informatique par l'IFSI de Vienne en vue de l'établissement des factures et des attestations de formation. Les Données sont conservées pendant la durée de la formation. Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client cessera.

Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

3. Dispositions applicables

Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une Formation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, l'Organisme de formation s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Formation. L'Organisme de formation s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données. Les Données sont conservées uniquement le temps de la formation.

Article 11 – Divers

1. Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

2.Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

3.Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la Formation (notamment remises financières accordées par l'Organisme de formation, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

4. Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

5. Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

6.Les présentes CGV sont régies par le droit Français. Tout litige se rapportant à leur exécution ou à leur interprétation sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Vienne même en cas de référé, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Questionnaire de satisfaction

Contacts

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Afin de nous aider à améliorer nos prestations et répondre à vos besoins, merci de bien vouloir nous retourner ce questionnaire de satisfaction rempli.

1.Vous êtes :

- ☐ Un particulier (non professionnel de santé)
- ☐ Un professionnel de santé
- ☐ Un établissement

2.Ce catalogue de formations est :

- ☐ très clair
- ☐ clair
- ☐ confus
- ☐ très confus

Le guide pratique, en début de catalogue, est :

- ☐ utile ☐ inutile

3.L'offre de formation de l'IFSI de Vienne correspond à vos besoins : ☐ Oui ☐ Non

Merci de nous préciser en quoi notre offre correspond ou ne correspond pas à vos besoins :

4.Si vous avez suivi une ou plusieurs de nos formations, au cours des 5 dernières années, pourriez-vous nous dire quels sont, à votre avis, nos points forts et nos points à améliorer :

	Points forts	Points à améliorer
Accueil des participants		
Formations dispensées		
Points divers		

5.Si vous avez suivi une de nos formations, au cours des 5 dernières années, merci de nous indiquer son utilité pour votre exercice professionnel :

CONTACT

Pour toute inscription à nos formations, ou tous renseignements complémentaires, merci de vous adresser :

- Par courrier postal à

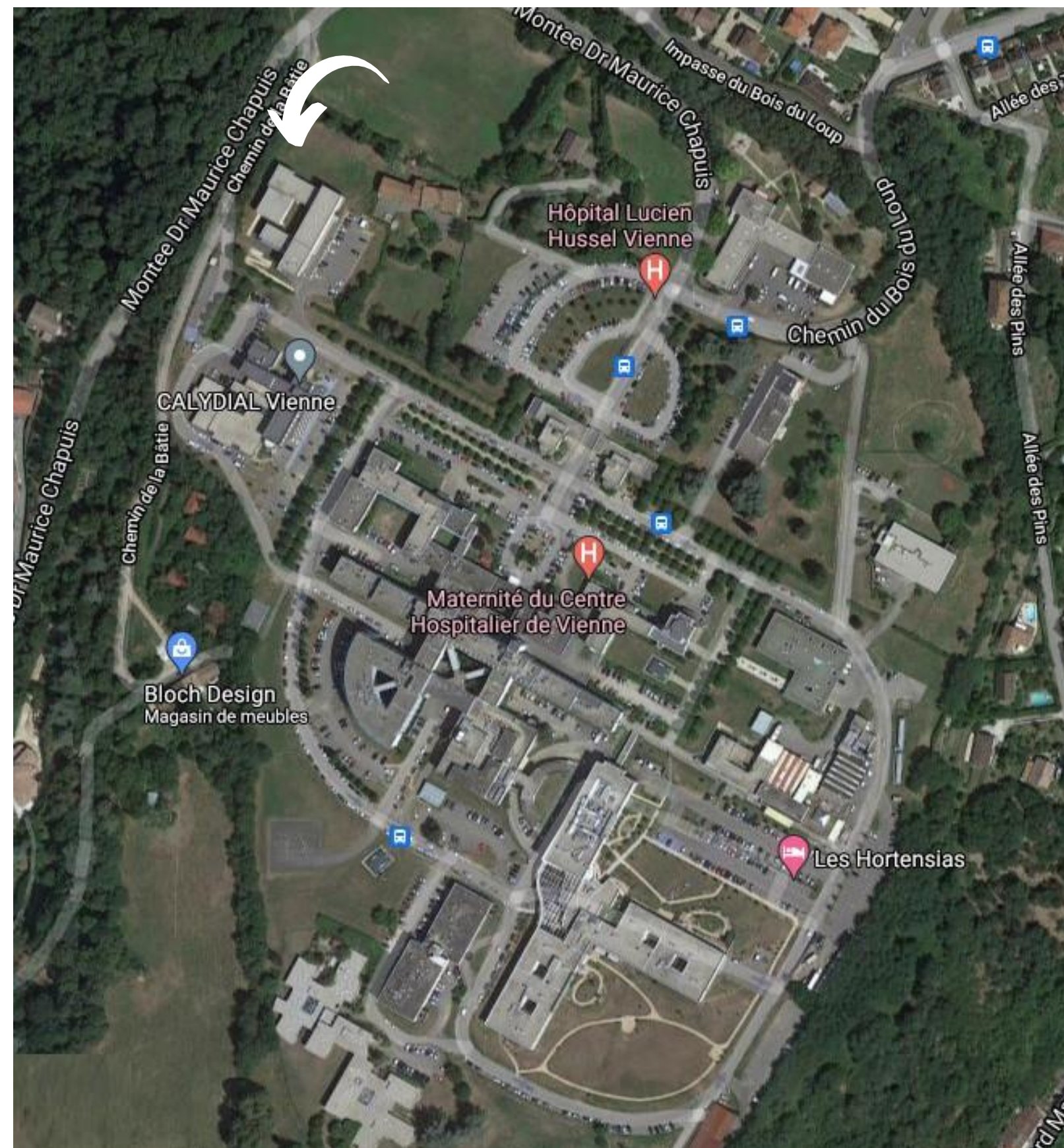
Institut de formation en soins infirmiers
Centre Hospitalier Lucien Husel
Montée du Docteur Chapuis
38209 VIENNE

- Par courriel ou téléphone :
- Mme V.CUCCHINI : v.cucchini@ch-vienne.fr – Tél : 04 74 31 30 41
- Mme ODIC : b.odic@ch-vienne.fr – Tél : 04 64 31 30 42

Durant la formation, :

- Stationnement obligatoire sur le parking extérieur du centre hospitalier

(Les personnes à mobilité réduite doivent prendre contact avec nous quelques jours avant leur venue afin d'envisager les mesures éventuelles à mettre en œuvre pour leur permettre l'accessibilité des locaux)



Synthèse

SYNTHESE 2026 - 2027

• Formations certifiantes

Formation	AA	Pages	Dates	Tarifs
Formation aide-soignante	BO	08 - 09	Fin août 2026 – fin juillet 2027	Sélection : gratuit Parcours complet : Employeurs et OPCO : 7 469 euros/année Autofinancement : 4 312 euros/année Parcours partiel : 9,70 euros/h Bloc 1 : 1 630 euros/année Bloc 2 : 2 852 euros/année Bloc 3 : 883 euros/année Bloc 4 : 340 euros/année Bloc 5 : 1 018,50 euros/année
			Entre septembre 2026 et juillet 2027 (date à déterminer par l'IFSI), incluant un accompagnement pédagogique	Stage complémentaire : Débuté en 2026 : 62 euros/semaine Débuté en 2027 : 65 euros/semaine

SYNTHESE 2026 - 2027

Formation	AA	Pages	Dates	Tarifs
Formation en soins infirmiers	VC CH	10 - 11	Début septembre 2026 Fin juillet 2029	Sélection FPC : 150 euros en 2026 Parcoursup : gratuit

Employeurs et OPCO/7	Programme 2009	Programme 2026
Année universitaire 2026 - 2027	6 500 euros/année	9 200 euros/année
Année universitaire 2027 - 2028	6 700 euros/année	9 660 euros/année
Année universitaire 2028 - 2029	7 000 euros/année	10 000 euros/ année

Autofinancement	Programme 2009	Programme 2026
Année universitaire 2026 - 2027	5 000 euros/année	6 140 euros/année
Année universitaire 2027 - 2028	5 300 euros/année	6 440 euros/année
Année universitaire 2028 - 2029	5 500 euros/année	6 700 euros/année

+ Frais d'inscription universitaire (175 euros pour l'année universitaire 2025/2026)

+/- CVEC (103 euros pour l'année universitaire 2025/2026)

SYNTHESE 2026

- **Encadrement des élèves ou des étudiants**

Formations (durée)	AA	Pages	Dates	Tarifs
Tutorat Infirmier (28 h)	VC	13 - 14	08 et 09 avril ET 12 et 13 mai 2026	600 euros/participant
Tutorat Aide-soignant (28 h)	BO	15 -16	Session 1 : 22-23/01 et 24-25/02/2026 Session 2 : 03-04/06 et 2-3/07/2026 = session 2	600 euros/participant

SYNTHESE 2026

- **Prise en soins du patient ou du résident**

Formations (durée)	AA	Pages	Dates	Tarifs
Assistant de soins en gérontologie (140h)	BO	18 - 19	Du 16/11/2026 au 20/11/2026 25/01/2027 au 29/01/2027 26/04/2027 au 30/04/2027 21/06/2027 au 25/06/2027	2 000 euros/participant
Développement des compétences des aides-soignants diplômés avant 2022	BO	20 – 21	Session 1 : 20-21-27/01/2026 Session 2 : 20-21-28/04/2026 Session 3 : 2-3-9/06/2026 Session 4 : 6-7-15/07/2026 Session 5 : 20-21-27/10/2026	500 euros/participant
La contention ... en dernier recours dans la prise en soin du patient/résident (14 h)	VC	22 - 23	11 et 18 mai 2026	300 euros/participant
Détresses vitales ou potentielles (7h)	VC	24 - 25	A déterminer selon les demandes	200 euros/participant
Ergonomie : la mobilisation des personnes	BO	26 - 27	A déterminer selon les demandes	350 euros/participant
Prise en charge d'une personne âgée en EHPAD	BO	28 - 29	Du 30 mars au 09 avril ET les 20 et 21 avril 2026	1 300 euros/participant

SYNTHESE 2026

- **Accompagnement à la VAE**

Formations (durée)	AA	Pages	Dates	Tarifs
Accompagnement individuel (selon les besoins identifiés avec un formateur de l'IFSI)	BO	32 -33	A déterminer avec le formateur référent du suivi	65 euros/heure Simulation entretien supplémentaire : 15 euros/heure
Accompagnement collectif	BO	32 - 33	A déterminer	18 euros/heure Simulation entretien supplémentaire : 15 euros/heure

Formations institutionnelles autres

Dates : à déterminer

Tarifs :

- ½ journée : 150 euros/participant
- Journée : 200 euros /participant